

18.05.2003 - 16:17 Uhr

SGB/USS: Initiative-santé : Un « non » qui aggravera encore les problèmes*Berne (ots) -*

Le rejet de l'initiative « La santé à un prix abordable » (« initiative-santé ») est regrettable, pour ne pas dire étonnant. Durant la campagne de votation, cette initiative, qui demandait des primes de caisses-maladie plus sociales, a dû se battre non seulement contre les millions de francs dépensés par ses adversaires, mais aussi contre toute une série de mensonges avancés par ceux-ci. Menant une vraie campagne de la peur, les milieux économiques, le Conseil fédéral et les partis de droite ont en effet brandi l'épouvantail d'une médecine étatisée et d'impôts en constante augmentation. Le fait que l'initiative aurait massivement allégé la charge supportée en matière de primes de caisses-maladie par la grande majorité des gens, et principalement les familles, a été contesté avec mauvaise foi par le biais de calculs aussi acrobatiques que hasardeux.

Du fait de ce « non » à l'initiative-santé, le système suisse des caisses-maladie continuera à être financé de la manière la plus antisociale qui soit, comparé à ce que connaissent les pays semblables au nôtre. Comme par le passé, le millionnaire et la vendeuse devront payer les mêmes primes. Et si tout se passe selon les vœux de notre ministre de la Santé, Monsieur Couchepin, de nouvelles charges pèseront bientôt sur les bas et moyens revenus, à savoir : relèvement de la franchise, augmentation de la participation des assuré(e)s, rationnement des prestations médicales. Les charges que les primes des caisses-maladie font peser sur les moyens revenus ont atteint une ampleur dorénavant et déjà insupportable pour nombre de personnes. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) exige leur allègement sensible, à la faveur de la révision de la loi sur l'assurance-maladie, par exemple en prévoyant dans la loi un plafonnement acceptable et socialement échelonné de ces charges. On doit aussi renoncer à relever comme prévu la participation financière des assuré(e)s.

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information :

Colette Nova, tél. 079 428 05 90